

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DFA 62 Prélèvements et analyses des denrées alimentaires et de surfaces, audits d'hygiène et formation du personnel dans les établissements municipaux et départementaux pour l'enfance de Paris - Marchés de service - Modalités de passation.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement de marchés relatifs aux prélèvements et analyses des denrées alimentaires et de surfaces, audits d'hygiène et formation du personnel dans les établissements municipaux et départementaux pour l'enfance de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement de la procédure adaptée supérieure aux seuils (article 30 du Code des Marchés Publics) concernant les prélèvements et analyses des denrées alimentaires et de surfaces, audits d'hygiène et formation du personnel dans les établissements municipaux et départementaux pour l'enfance de Paris, dans le cadre du groupement de commandes constitués entre la Ville et le Département de Paris (groupement de commandes pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance).

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le Cahier des Clauses Particulières et le Règlement de la Consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux prélèvements et analyses des denrées alimentaires et de surfaces, audits d'hygiène et formation du personnel dans les

établissements municipaux et départementaux pour l'enfance de Paris, pour une durée de 24 mois, reconductible 1 fois, à compter de la date de leur notification.

La consultation est composée de 2 lots, dont les seuils sont les suivants :

Intitulé lot	Mini HT pour 24 mois	Mini TTC pour 24 mois	Maxi HT pour 24 mois	Maxi TTC pour 24 mois
Lot 1 : Prélèvements et analyses de denrées alimentaires et de surfaces, audits d'hygiène et formation du personnel dans les établissements de Petite Enfance de la Ville de Paris	166.667 €	200.000 €	500.000 €	600.000 €
Lot 2 : Prélèvements et analyses de denrées alimentaires et de surfaces, audits d'hygiène et formation du personnel dans les établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de Paris	Sans minimum	Sans minimum	80.000 €	96.000 €
Total pour 24 mois	166.667 €	200.000 €	580.000 €	696.000 €

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, article 611, rubrique 64 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, des exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO